

septembre 2018

Actualité réglementaire

La rentrée scolaire pour les élèves en situation de handicap

La principale mesure du gouvernement concerne le recrutement d'accompagnants supplémentaires, marqué par un effort de consolidation du statut (toujours complexe) et un recours privilégié aux « accompagnants des élèves en situation de handicap », sous contrat de droit public, plutôt qu'aux contrats aidés. Cette mesure associée à d'autres (diffusion d'un « vade-mecum » à destination des MDPH et des services départementaux de l'Éducation nationale pour anticiper l'organisation de la rentrée, développement des unités d'enseignement autisme en élémentaire, des unités localisées pour l'inclusion scolaire en lycée ...) visent à mieux répondre aux besoins des élèves concernés et à leur évolution quantitative (près de 340 000 élèves en situation de handicap, soit + 6%, et + 13% pour lesquels un accompagnement est préconisé).

Rapport sur la santé au travail

Établi à la demande du 1^{er} ministre et remis en août 2018, ce rapport et ses recommandations se justifient par un certain nombre de constats et d'éléments de contexte déterminants :

- Un allongement de la durée de vie au travail,
- Un enjeu central de prévention des risques autour de la santé psychologique des salariés,
- Une efficacité relative du système français,
- Une complexité importante du système du fait de sa construction « par strates successives », du nombre important d'acteurs de santé au travail, d'un manque de lisibilité et d'une confusion des rôles, des lacunes en termes de coordination,
- Un manque de performance du point de vue des employeurs au regard des coûts engagés, des contraintes administratives et des prestations attendues.

Le scénario proposé dans le rapport pour améliorer la politique de santé au travail porte essentiellement sur une simplification du système (regroupement au niveau national et régional des acteurs sous une entité unique de prévention, mise en place d'un guichet unique, ouverture aux travailleurs indépendants, portage politique interministériel ...). Les préconisations (déclinées sous 16 recommandations), d'ordre essentiellement organisationnel, se veulent au service de la performance et de l'innovation ainsi que d'une approche plus globale et préventive de la santé au travail, dans une logique de santé publique.

Pour compléter cette présentation, voir l'analyse de notre partenaire Sabine Guichard, consultante et formatrice en santé au travail : <https://www.linkedin.com/pulse/rapport-santé-travail-et-en-synthèse-août-2018-esoe-sabine-guichard/>



La loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »

La loi, dont le projet avait été définitivement adopté le 1^{er} août, a été promulguée à la suite de l'avis du Conseil constitutionnel. Elle comporte un volet sur le handicap visant à favoriser l'« entreprise inclusive » notamment en « simplifiant l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés » tout en la renforçant. Elle tend également à améliorer l'accès à l'apprentissage des jeunes en situation de handicap, ainsi qu'à soutenir les entreprises adaptées.

Présentation par la ministre des Solidarités et de la Santé de sa feuille de route « santé mentale et psychiatrie »

Agnès Buzyn a présenté sa feuille de route le 28 juin dernier lors du 1^{er} Comité stratégique de la santé mentale et de la psychiatrie. Celle-ci souligne l'importance des problématiques de santé mentale (en termes d'incidence, de diversité, de coût financier et humain), leur insuffisante prise en compte notamment en matière de prévention, ainsi que la stigmatisation et les représentations négatives dont elles sont l'objet.

37 propositions sont déclinées à partir de 3 objectifs prioritaires :

1. Promouvoir le bien-être mental, prévenir et repérer précocement la souffrance psychique et prévenir le suicide ;
2. Garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité ;
3. Améliorer les conditions de vie et d'inclusion sociale et la citoyenneté des personnes en situation de handicap psychique.



Parmi les actions proposées, celles relatives à la prévention de la souffrance psychique au travail, et à l'amélioration de l'accès et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, rejoignent les recommandations du rapport sur la santé au travail (*présenté ci-dessus*).

L'approche retenue concernant la santé mentale se veut positive (information du grand public et lutte contre la stigmatisation) et préventive (renforcement des compétences psychosociales, attention portée aux jeunes et à la problématique du suicide).

Soulignons également certaines actions importantes concernant :

- L'amélioration de la formation et de la coordination des acteurs professionnels des champs sanitaire, social et médico-social, notamment par une fonction de ressource et d'appui en santé mentale ;
- La diversification des prises en charges et du soin psychiatrique, y compris à domicile ;
- Le développement de la réhabilitation psychosociale ;
- Le développement de la pair-aidance et de la participation des personnes – bien que celle-ci semble encore insuffisamment promue.

La feuille de route rappelle le cadre des projets territoriaux de santé mentale pour la déclinaison territoriale de la politique de santé mentale (*voir dans notre lettre précédente la présentation de la circulaire relative aux PTSM et de la mission conduite dans l'Ain par GEFCA*).

Etudes – Lectures

Rapport de l'ODENORE « La compensation du handicap psychique face au risque de non recours »

L'Observatoire des non-recours aux droits et services, soutenu par la Caisse nationale pour la solidarité et l'autonomie (CNSA), a conduit sa recherche auprès de deux maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) entre 2016 et 2018, à partir de deux principales hypothèses de travail complémentaires :

- La possibilité d'un non-recours lié à des difficultés persistantes dans le traitement des demandes (notamment en matière d'évaluation des besoins de compensation et d'éligibilité)
- Des possibilités de non-recours à la prestation de compensation du handicap (PCH) par défaut d'orientation vers les MDPH (par non connaissance ou non demande).

L'analyse a tenu compte en particulier de l'impact des dimensions institutionnelles (organisation des MDPH, articulation avec les acteurs contribuant à l'orientation notamment), dans l'accès à la PCH et le phénomène de non recours.

Les résultats indiquent que si les cas de non recours peuvent se situer au niveau du traitement des demandes et de l'évaluation des situations par les MDPH, ils sont essentiellement expliqués en amont par un défaut d'orientation vers les MDPH, qui serait doublement lié à :

- une méconnaissance de la PCH par la population concernée – du fait d'une non reconnaissance par les personnes de leurs troubles ou encore d'un faible maillage des acteurs sur le territoire ainsi que de cloisonnements institutionnels et administratifs ;
- une résistance des acteurs à orienter les personnes concernées vers la MDPH – pour des raisons institutionnelles et de perception d'inadaptation de la PCH.

Le rapport conclut avec la nécessité d'organiser localement un système d'action intégré facilitant les interactions entre acteurs et améliorant la connaissance des besoins des personnes.

« Autoreprésentation »

Théâtre : « J'ai pas l'temps, j'suis pas comme eux »

A l'origine, une recherche sociologique innovante sur les jeunes majeurs sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance. De leurs mots est née cette pièce sur les parcours singuliers de Léna, Malik et Cosmina, interpellant de plein fouet nos institutions.

Au Festival d'Avignon la pièce figurait parmi les dix « coups de cœur du OFF ».

Voir également :

- Le rapport, à l'origine de la pièce, de recherche par les pairs sur la transition à l'âge adulte au sortir de la protection de l'enfance : « Des jeunes sortant de la protection de l'enfance font des recherches sur leur monde ». https://www.onpe.gouv.fr/system/files/ao/ao2012_robin_rf.pdf
- L'avis du Conseil économique, social et environnemental « Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance » remis au gouvernement le 13 juin 2018. https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2018/2018_17_protection_enfance.pdf



Nouveau module de formation du Collectif « SOIF de connaissances »

Le module sur « le travail social à l'épreuve des bidonvilles » s'appuiera, selon la philosophie du Collectif, sur la diversité des approches (professionnels, personnes en situation de précarité, chercheurs) contribuant à une représentation plus juste d'une réalité complexe.

- Voir la vidéo de présentation : <http://www.collectif-soif.fr/juin-2018-le-travail-social-lepreuve-des-bidonvilles-retour-sur-la-seance-test-du-module-de>

Des formateurs porteurs d'une déficience intellectuelle certifiés par l'Université catholique de Lille

Un certificat d'aptitudes sanctionne un travail de co-construction et de co-animation, par des enseignants-chercheurs et des « auto-représentants », d'un module de formation sur le handicap mental destiné à sensibiliser les étudiants de l'Université à l'expérience de vie des personnes atteintes d'une déficience intellectuelle, et à créer les conditions d'une participation effective des personnes en situation de handicap.

Ce travail s'inscrit dans le projet de recherche DESHMA (Développer la sensibilisation au handicap mental par les auto-représentants) du laboratoire HADePaS (Handicap, Autonomie et développement de la participation sociale).

<https://hadepas.wordpress.com/2018/07/04/le-projet-deshma/>

Informations partenaires

Journée rhônalpine d'information sur la sclérose en plaques

Organisé chaque année par le réseau de soins Rhône-Alpes SEP, cet événement s'adresse à toute personne touchée par la SEP en tant que malade ou proche. Sont proposés des conférences, ateliers et rencontres avec les associations locales.

Informations pratiques : samedi 22 septembre 2018 dès 13h à l'Espace Tête d'Or (Villeurbanne)
<http://www.rhone-alpes-sep.org/wp-content/uploads/2018/05/PLAQUETTE-2018.pdf>

Festival Sambanio 2018

Le samedi 13 octobre à l'Odéon – théâtre antique de Lyon aura lieu la 2^{ème} rencontre entre musiciens, valides ou porteurs de handicap autour du plaisir de la percussion brésilienne, un show de bateria ouvert à tous !



Anniversaire

Le Centre d'action médico-sociale précoce APF France handicap d'Isère (Grenoble, Voiron, Poncharra, Meylan) fête son 40^{ème} anniversaire. 40 ans au service de l'accompagnement des jeunes enfants et de leurs parents, avec depuis quelques années un pôle surdité et un pôle autisme. <https://camspapf38.com>

Tableau de bord 2018 de l'Observatoire régional sur l'emploi des personnes handicapées

Le document du CRDI recense les statistiques et indicateurs 2017 en Auvergne-Rhône-Alpes
http://www.handiplace.org/media/pdf/publications/tdb_18.pdf